

DEUX DÉFIS CONTEMPORAINS À RELEVER : LE CONTRÔLE DES ENTREPRISES SUR L'ALIMENTATION ET LA NUTRITION ET L'ABSENCE D'ATTENTION PORTÉE AUX DÉTERMINANTS SOCIAUX DE LA NUTRITION

Claudio Schuftan et Radha Holla¹

S'il on veut redynamiser les politiques internationales en matière de nutrition et les intégrer, comme il se doit, au cadre des droits humains, il est impératif de porter une attention particulière aux déterminants sociaux de la nutrition (notamment à ses déterminants politiques). Or, en raison de l'influence grandissante des sociétés privées et des organisations philanthropiques sur les politiques publiques (particulièrement sous diverses formes d'initiatives multipartites) et sur la mise en œuvre de ces dernières (en particulier par le biais de partenariats public-privé), ces déterminants sont actuellement ignorés. Comme le montrera notre analyse, l'initiative multipartite pour le renforcement de la nutrition (SUN) en constitue un bon exemple, ainsi que l'illustre également l'article 4 de la présente publication. Nous aborderons, en outre, l'indifférence manifestée à l'égard des déterminants sociaux de la nutrition (DSN) dans l'élaboration des politiques mondiales relatives à la nutrition.

Les DSN désignent les conditions dans lesquelles les personnes naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent, et comprennent les services nutritionnels mis à leur disposition. Ces conditions dépendent de la répartition des richesses, du pouvoir et des ressources au niveau mondial, national et local, répartition elle-même influencée par les choix politiques.

En 2008, le rapport de la Commission des déterminants sociaux de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a formulé trois recommandations globales qui s'appliquent également au domaine de la nutrition : améliorer les conditions de vie quotidiennes, lutter contre les inégalités dans la répartition du pouvoir, de l'argent et des ressources, ainsi que mesurer et évaluer l'impact des efforts concertés². Ces recommandations s'adressaient également au secteur privé. Pourtant, ces mesures essentielles, ainsi que les autres causes structurelles de la faim que sont les inégalités de répartition des revenus, le chômage, le manque d'accès à l'éducation, aux services de santé et à l'assainissement, la discrimination raciale et le non-accès aux ressources de production sont rarement, si ce n'est jamais, mentionnées par les acteurs du secteur privé qui doivent, en principe, également en tenir compte.

D'autre part, s'agissant de la nutrition, les partenariats public-privé (PPP) finissent souvent par renforcer des filières alimentaires de plus en plus mondialisées, qui contribuent à l'homogénéisation planétaire des régimes alimentaires, dictée par les grandes entreprises, et ses conséquences désastreuses sur les systèmes alimentaires locaux et la sécurité alimentaire des ménages des différents groupes de population. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter, a clairement expliqué le problème, à savoir que le secteur privé tente d'appliquer des solutions techniques pour résoudre des problèmes fondamentalement sociaux (*Voir Encadré 1*).

1 [Claudio Schuftan](#) est l'un des membres fondateurs du Mouvement Populaire pour la Santé (MPS). Il est reconnu dans le monde entier pour son travail comme consultant indépendant en matière de santé publique et pour ses nombreuses publications. [Radha Holla](#) est la coordinatrice des campagnes du réseau IBFAN Asie et du *Breastfeeding Promotion Network of India* (réseau de promotion de l'allaitement en Inde). Les auteurs remercient David Kane, Kathy McNeely, Anne C. Bellows et Lida Lhotska pour leur aide précieuse lors la révision de cet article. Le contenu du présent article n'engage que la responsabilité des auteurs.

2 M. Marmot et R. Wilkinson, *Social Determinants of Health*, 2^e édition, New York : Oxford University Press, 2006.

ENCADRÉ 1

« Les pays désireux de renforcer la nutrition devraient commencer par régler la commercialisation des du lait maternisé et d'autres substituts du lait maternel, [...] et par appliquer l'ensemble des recommandations de l'OMS sur la commercialisation des substituts du lait maternel et des aliments et boissons non alcoolisés destinés aux enfants [...]. Cela signifie qu'il faut [...] trait[er] l'ensemble des facteurs à l'origine de la malnutrition, plutôt que d'entreprendre des initiatives trop ciblées qui répondent aux besoins spécifiques du développement de l'enfant [...]. [M]ême si elles sont essentielles, les initiatives visant à améliorer la nutrition des femmes enceintes ou allaitantes et des enfants de moins de 2 ans, ne sauraient remplacer le fait de s'attaquer aux causes structurelles de la dénutrition [...]. Les violations des droits de la femme, les inégalités entre les sexes et la non-autonomisation des femmes sont d'autres grands facteurs qui expliquent les problèmes de nutrition. [...] Les initiatives dans le domaine de la nutrition ne doivent être qu'une composante de plus vastes stratégies en faveur de la réalisation du droit à une alimentation suffisante. [...]

Le Rapporteur spécial ne voit pas pourquoi il faudrait continuer d'autoriser la promotion d'aliments réputés dommageables à la santé. Ces produits réduisent la durée de vie, notamment celle des catégories les plus pauvres de la population, qui ont le moins de connaissances en matière de nutrition [...] [U]n code de conduite international réglant la commercialisation des aliments et boissons à l'appui des mesures prises dans les pays serait souhaitable pour prendre en compte le caractère international de la promotion commerciale des aliments et boissons riches en énergie et faibles en micronutriments. [...]

Il est grand temps de prendre conscience de la dichotomie réelle qui existe entre une stratégie qui cherche à promouvoir des aliments transformés, enrichis en nutriments, au risque de médicaliser le régime alimentaire, et une stratégie favorable à des systèmes alimentaires locaux et régionaux ainsi qu'à une transition vers des aliments moins lourdement transformés et, partant, plus nutritifs »³.

LE CONTRÔLE DES ENTREPRISES SUR LA NUTRITION PAR LE BIAIS DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Le secteur privé et certaines ONG internationales ont acquis une influence sans précédent sur la gouvernance mondiale, tandis que les États assistent au déclin de leur emprise. L'explication donnée à cette étroite collaboration avec le secteur privé⁴ est la « rareté » des fonds publics. Or, cette rareté ne concerne que le financement du développement, puisqu'une quantité suffisante de fonds publics est libérée afin de renflouer les entreprises⁵. Cette influence croissante a fait de la signature de PPP la stratégie numéro un pour répondre aux besoins de la population mondiale dans le domaine de la santé et de la nutrition.

Ces dernières années, les Nations Unies se sont avérées être l'un des principaux promoteurs des PPP (conclus le plus souvent avec des entités commerciales). Beaucoup considèrent ces partenariats comme l'instrument nécessaire et idéal pour financer les activités de développement. Une analyse plus approfondie révèle toutefois les multiples enjeux (parfois contradictoires) et les conflits d'intérêts qu'ils renferment.

Les PPP ont permis de renforcer certains programmes en s'orientant vers des solutions non durables, axées sur l'utilisation de technologies et sur le marché, pour résoudre des problèmes spécifiques, sans tenir compte des déterminants sociaux de la santé et de la nutrition. Ils se sont révélés incapables de promouvoir et de soutenir des approches sectorielles horizontalement intégrées et explicitement engagées en faveur du renforcement des systèmes locaux de prestation de services, et de répondre aux besoins locaux. La nécessité de conclure de nouvelles alliances avec la société civile, les organisations populaires et les mouvements sociaux pour promouvoir le droit à la nutrition⁶ réaffirme la place centrale que devrait occuper la participation démocratique dans la prise de décisions concernant la fourniture des services sociaux. Étant donné que les partenaires finançant ces projets disposent généralement d'un pouvoir disproportionné dans la prise de décisions, le modèle de PPP ne peut garantir une participation démocratique. Autre défaut de ces ententes, elles s'orientent souvent vers des solutions techniques fragmentées, dictées par le marché,

- 3 Conseil des droits de l'homme, 19^e session, *Rapport soumis par le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation*, Olivier De Schutter (A/HRC/19/59), 26 décembre 2011, para. 16, 17, 18, 19, 42 et 43. www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session19/A-HRC-19-59_fr.pdf. Ce document est disponible sur le site Internet de l'Observatoire : www.rfti-watch.org/fr/home/observatoire-2012/sources-principales/.
- 4 Nous incluons ici les organismes donateurs, tels que la fondation Bill and Melinda Gates, et les organisations de la société civile, telles que Save the Children, laquelle reçoit plus d'un million de dollars américains de financement de la part des sociétés des secteurs agroalimentaire et pharmaceutique suivantes : Green Mountain Coffee, Kraft Foods et la Fondation Kraft Foods, Merck, la Fondation PepsiCo, Procter and Gamble, Reckitt Benckiser et la Fondation Wal-Mart. GlaxoSmithKline, Starbucks Corporation, Johnson and Johnson, Cadbury plc, General Mills et Pfizer comptent également parmi ses donateurs. D'après le site Internet de Save the Children, les dons de la Fondation PepsiCo et de Kraft Foods servent essentiellement à la prise en charge des problèmes de malnutrition dans les zones rurales de l'Inde et du Bangladesh. www.savethechildren.org/site/c.8rKLIXMGlpI4E/b.6148597/k.C77B/Corporate_Partners.htm.
- 5 A. Shah, "Free Trade and Globalization", *Global Issues*, 7 novembre 2011. www.globalissues.org/issue/58/free-trade-and-globalization. L'auteur a rédigé cet article d'après les informations fournies par la BBC, Bloomberg et UPI en février 2009 : le montant des renforcements d'entreprises s'élevait à 9,7 milliards de dollars aux États-Unis et à 1,4 milliards de dollars en Europe ; l'aide accordée aux pays pauvres depuis 1970 était de 2,6 milliards de dollars, alors que l'aide promise pour cette même période était de 3,3 milliards.
- 6 Nous avons choisi d'employer dans cet article l'expression « droit à la nutrition » plutôt que « droit à l'alimentation » car elle nous semble mieux refléter les différentes causes de malnutrition qui associent l'alimentation, les soins et la santé. Ces derniers points sont les conditions nécessaires à une bonne nutrition, qui ne sont toutefois pas suffisantes si elles sont considérées individuellement ou en paires. Il faut que ces trois conditions soient réunies simultanément. L'alimentation, les soins et la santé sont des droits humains reconnus dans la Convention relative aux droits de l'enfant (U. Jonsson, "An Approach to Assess and Analyze the Health and Nutrition Situation of Children in the Perspective of the Convention on the Rights of the Child", *International Journal of Children's Rights* 5, 1997, pp. 367-381.)

qui s'accompagnent de nets avantages pour les sociétés participantes, mais de bénéfices discutables pour les populations ciblées, tout en ignorant les causes sociales de leurs problèmes, comme c'est clairement le cas de l'initiative SUN (Voir aussi l'article 4 de cette publication).

ENCADRÉ 2

L'initiative pour le renforcement de la nutrition (SUN)

L'initiative SUN « [...] vise à favoriser les mesures et les investissements ciblés pour améliorer la nutrition maternelle et infantile pendant la période des mille jours qui s'écoule entre le début d'une grossesse et le deuxième anniversaire de l'enfant, durant laquelle l'amélioration de la nutrition peut changer l'avenir de l'enfant [...] [et à] encourager les gouvernements à adopter des plans nationaux pour mieux intégrer la nutrition dans leurs différentes politiques sectorielles [...] »⁷. Si cet objectif est honorable, les méthodes choisies pour l'atteindre sont controversées. En 2010, l'initiative SUN a identifié plusieurs interventions ayant un impact direct sur l'état nutritionnel, dont, entre autres, l'allaitement maternel, l'introduction d'une alimentation complémentaire après l'âge de six mois, l'amélioration des pratiques d'hygiène, l'amélioration des pratiques agricoles et la supplémentation en micronutriments⁸. Le Cadre d'action SUN prévoit l'allocation de 2,9 milliards de dollars à la promotion de bonnes pratiques nutritionnelles et de 6,2 milliards de dollars à la prévention et au traitement de la malnutrition à l'aide d'aliments spéciaux⁹.

« [...] le mouvement SUN prévoit la création de partenariats entre les entreprises, la société civile et les gouvernements pour renforcer la nutrition grâce à des initiatives de sensibilisation qui s'inscrivent dans une chaîne de valeur nationale. Les initiatives du secteur privé visent notamment à fournir des produits alimentaires enrichis, à promouvoir des comportements nutritionnels sains, à créer des environnements de travail ouverts aux femmes pour leur permettre de mieux se nourrir et nourrir leurs enfants, à ouvrir l'accès à des produits nutritionnels de qualité aux groupes ayant des revenus modestes, et à renforcer les capacités locales grâce à la transmission de savoir-faire et de technologie »¹⁰.

Le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, tout en saluant les progrès réalisés par l'initiative SUN, a appelé à son alignement sur les droits humains, parmi lesquels le droit à l'alimentation (Voir Encadré 1).

« Certains [des] partenariats [du SUN] bénéficient de l'appui de l'Alliance mondiale pour une meilleure nutrition [GAIN, en anglais]. Partenariat entre les secteurs public et privé, l'Alliance mondiale a été lancée en 2002 lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants »¹¹. Au départ, elle a investi dans l'enrichissement à grande échelle des aliments de base. L'alliance GAIN propose une assistance technique aux fabricants internationaux, régionaux ou nationaux, afin de permettre à ces entreprises, du moins c'est ce qu'elle revendique, de proposer des mélanges de vitamines et minéraux de haute qualité au meilleur prix, associés à un mécanisme de fonds auto-renouvelables permettant de disposer du financement nécessaire pour aider les partenaires à acheter ces produits. « [GAIN a] nouer des liens avec 600 entreprises dans le cadre de 36 projets de grande envergure menés dans plus de 25 pays afin d'améliorer l'accès aux micronutriments qui font défaut dans les régimes alimentaires. D'après les responsables de l'Alliance mondiale, près de 400 millions de personnes bénéficient ainsi de produits alimentaires enrichis sur le plan nutritionnel. »¹² Cela indique que les solutions issues du marché peuvent jouer un rôle important dans l'amélioration durable de la qualité alimentaire pour les populations à faibles revenus.

L'une des raisons pour lesquelles les entreprises s'associent à l'alliance GAIN est qu'elle leur permet de toucher des clients potentiels trop pauvres pour constituer un marché solvable à court terme. Le problème avec l'action réelle de GAIN réside précisément dans ces partenariats. La Business Alliance de GAIN comprend des groupes tels qu'Unilever, Ajinomoto, Britannia, Cargill, The Coca Cola Company, DSM, Danone, MARS, PepsiCo, Kraft Foods et Bel, dont beaucoup ont été accusés par des organisations de la société civile de violations des droits humains, notamment des lois et codes internationaux, contribuant ainsi à la malnutrition¹³. Pour GAIN, le rôle des gouvernements est d'acheter, année après année, ces produits enrichis pour nourrir les populations souffrant de malnutrition. Ce faisant, ils dépensent le budget limité alloué à la santé et à la nutrition pour acheter des produits, au

7 Conseil des droits de l'homme, op. cit., para. 13 et 14.

8 S. Horton et al, *Scaling Up Nutrition: What Will It Cost?* Washington D.C. : Banque mondiale, 2010.

9 *Renforcement de la nutrition : un Cadre d'action*, avril 2011, p. 6.

10 Conseil des droits de l'homme, op. cit., para. 14. Ces aliments spéciaux, qui sont notamment utilisés dans le traitement de la malnutrition aiguë sévère, sont désignés sous le nom d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (RUTF, en anglais) et consistent principalement en une pâte à base d'arachide, de lait en poudre, de sucre et de micronutriments sélectionnés. Outre le fait d'être culturellement inappropriés dans de nombreuses régions où la malnutrition concerne des populations nombreuses, ces aliments dissocient la malnutrition des DSN pour la médicaliser, en associant sa prévention et sa gestion à un « médicament » qui doit être produit de manière centralisée et faisant l'objet d'une importante veille technologique. Pour plus d'informations, le lecteur peut consulter la Rubrique *World Nutrition* du site Internet de la *World Public Health Nutrition Association*, qui a publié plusieurs articles, commentaires et rapports relatifs aux RUTF. www.siteresources.worldbank.org/NUTRITION/Resources/281846-1131656806529/PolicyBriefNutrition.pdf.

11 Ibid.

12 Ibid.

13 Pour plus d'informations concernant les violations des droits humains commises par ces sociétés et dénoncées par les organisations de la société civile, consulter les liens suivants : Corporate Watch www.corpwatch.org; ICDC Legal Update, janvier 2012. www.ibfan.org/art/LU-Jan_2012-ICDC.pdf; Business and Human Rights www.business-humanrights.org; Killer Coke www.killercoke.org; Global Exchange www.globalexchange.org/corporateHRviolators#; International Labor Rights Forum www.laborrights.org; et Organic Consumers Association www.organicconsumers.org.

lieu d'investir dans des solutions à long terme, comme la diversification de l'agriculture et des régimes alimentaires ou les exploitations agricoles familiales, et de prendre en compte les DSN. Les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (RUTF, en anglais), les fortifiants et les préparations pour nourrissons, par exemple, sont trop souvent utilisés à mauvais escient et sont susceptibles d'augmenter les problèmes sanitaires et nutritionnels, en entraînant une surnutrition ou une sous-nutrition¹⁴. Les RUTF devraient uniquement être utilisés pour traiter la malnutrition aiguë sévère, lorsqu'il est impossible d'employer d'autres solutions, et jamais en guise de prévention^{15,16}. De plus, la commercialisation et la consommation de ces substituts ou de produits associés au lieu de repas équilibrés fraîchement préparés, contribuent à d'importants problèmes de santé publique.

Une bonne nutrition passe par l'accès à une alimentation saine comprenant une grande variété de fruits et légumes qui, la plupart du temps, sont plus chers que les plats (prêts à l'emploi) riches en huile, en sel, en sucres et en graisses. **Toute société proposant une alimentation saine plus onéreuse qu'une alimentation malsaine est une société qui doit revoir son système alimentaire.** Cet impératif est d'autant plus pressant lorsque les plus démunis sont trop pauvres pour s'alimenter d'une manière qui ne nuise pas à leur santé.

La Feuille de route SUN, qui détaille les modalités de collaboration entre acteurs nationaux, régionaux et internationaux pour définir et appliquer des mesures visant à accroître l'ampleur et l'efficacité des interventions en matière de nutrition dans les pays connaissant une forte malnutrition, privilégie essentiellement les interventions de nature technique, « du haut vers le bas ». **La Feuille de route SUN ne contient aucun élément substantiel relatif au droit à la nutrition.** SUN ignore le fait que certains détenteurs de droits et détenteurs d'obligations participent aux interactions sociales, et que seul leur engagement direct pourra faire progresser le processus de concrétisation de ce droit.

Cependant, l'élément le plus inacceptable de l'initiative SUN réside dans son silence total vis-à-vis des DSN. L'orientation « pro-pauvres » proposée ne s'intéresse pas à la réduction des inégalités, mais plutôt à « cibler » les populations pauvres. En l'absence de toute prise en compte des DSN, cette prétendue « nutrition à visage humain » ne fait que victimiser ces populations, comme si elles étaient responsables de leur malnutrition, et se résume à leur jeter quelques miettes.

Les personnes souffrent différemment de la pauvreté et de la violation de leur droit à la nutrition en fonction de leur sexe, de leur âge, de leur caste, de leur classe sociale et de leur appartenance ethnique. Nous pensons qu'au moment de mener un travail dans le domaine de la nutrition, il convient de tenir compte des multiples dimensions que revêt la pauvreté. Elle a trait, en effet, à la privation de pouvoir, à l'exclusion et donc, à la discrimination, à l'exploitation, à la victimisation et à la violence. Elle est également liée aux migrations, aux déplacements forcés, à l'urbanisation croissante et à la perte des moyens de subsistance. Or l'initiative SUN, qui appelle à placer davantage la nutrition au centre du développement, refuse de tenir compte de ces éléments et de tout ce qu'ils impliquent.

QUI ORIENTE L'INITIATIVE SUN ET FIXE LES ENJEUX PRIORITAIRES MONDIAUX EN MATIÈRE DE NUTRITION ?

Dans le passé, les priorités mondiales en matière de nutrition étaient définies en premier lieu par le Comité permanent de la nutrition des Nations Unies (SCN). Début 2009, la Banque mondiale, accompagnée d'organismes onusiens (UNICEF, PNUD et SCN) et de donateurs tels que les agences britannique et canadienne pour le développement, la fondation Bill and Melinda Gates, Save the Children-USA, Hellen Keller International et d'autres, ont développé le Plan d'action mondial pour des investissements dans le renforcement de la nutrition. Ce plan a ouvert l'espace au secteur privé pour qu'il joue un rôle de plus en plus important dans la définition des priorités dans le domaine de la nutrition à l'échelle mondiale. Il convient de rappeler que la fondation Gates détient un grand nombre de parts/actions chez Coca Cola, McDonald, Exxon Mobil, BP, Caterpillar et Wal-Mart^{17,18,19}.

- 14 FAO, *Rapport final du Symposium scientifique international « Biodiversité et régimes alimentaires durables unis contre la faim »*, Rome, 3-5 novembre 2010. www.fao.org/aa/humannutrition/28508-0f23e974a12924600117086270a751f60.pdf.
- 15 Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile (IBFAN), "Statement on the Promotion and Use of Commercial Fortified Foods as Solutions for Child Malnutrition" *Indian Pediatrics* 49, 2012, pp. 295-296. www.bpmi.org/Article/Indian-Pediatrics-IBFAN-Statement-on-SAM.pdf.
- 16 A. Gupta, C. Schuftan, F. Valente, P. Rundall et R. Holla, "Ready to Use Therapeutic Food Is Not the Solution to Malnutrition" [Letter], *World Nutrition* 3.4 (avril 2012) : 3, 4, pp. 168-171. www.wphma.org/2012_apr_wn6_rutf_letter.htm. Ce document est disponible sur le site Internet de l'Observatoire : www.rifn-watch.org/fr/home/observatoire-2012/sources-principales/.
- 17 Historique des actions détenues par la fondation Bill & Melinda Gates. www.dataroma.com/m/hist/p_hist.php?f=GFT.
- 18 Plusieurs autres prétendues OSC, partenaires et bailleurs de fonds de l'initiative SUN, reçoivent également un financement de la part des entreprises mentionnées ci-dessus. Par exemple, les fonds destinés aux interventions de Save the Children en Inde et au Bangladesh en matière de nutrition proviennent essentiellement de Pepsico (voir note 4).
- 19 D. Stuckler, S. Basu et M. McKee, "Global Health Philanthropy and Institutional Relationships: How Should Conflicts of Interest Be Addressed?", *PLoS Med* 8, 4 avril 2011. www.plosmedicine.org/article/info%3Adoi%2F10.1371%2Fjournal.pmed.1001020.

Les organismes donateurs ont à maintes reprises tenté d'orienter le travail du SCN en matière de nutrition. En 2011, *Irish Aid* (l'agence gouvernementale irlandaise d'aide au développement) a donné au SCN 300 000€ exclusivement destinés aux travaux sur l'initiative SUN, une somme sans laquelle ce dernier n'aurait jamais pu poursuivre ses activités. Le maintien de l'initiative SUN a donc été une nécessité absolue pour le SCN et a constitué, par nature, un conflit d'intérêts ne lui permettant pas vraiment de prendre position quant aux failles de cette initiative, comme le voudraient sa mission et son mandat.

Bien que le SCN ait reconnu les faiblesses de l'initiative SUN (essentiellement le manque d'attention prêtée au droit à la nutrition et aux approches fondées sur les droits humains, et le manque de clarté quant au rôle et au comportement du secteur privé), il a considéré que les pays y participant seraient les plus à même de remédier à ces faiblesses. Cela n'a pas été le cas. Les efforts de certains membres du SCN, issus de la société civile, pour introduire des références aux droits humains ont été rejetés par les donateurs soutenant l'initiative ; jusqu'à présent, les tentatives visant à inclure des considérations sur les droits humains à la Feuille de route se sont avérées peu fructueuses.

L'opposition limitée à la mainmise des entreprises sur la nutrition, illustrée par l'initiative SUN, soulève des inquiétudes quant à l'impact à court et moyen terme de ces entreprises sur les systèmes nutritionnels locaux. Cela concerne notamment leur capacité à obtenir des résultats mesurables et durables, leur indifférence envers les DSN et le droit à la nutrition, ainsi que leur contribution à une approche fragmentée et verticale de la gouvernance mondiale en matière de nutrition. Une réflexion et des actions critiques portant sur le rôle que jouent les PPP internationaux dans la gouvernance ont vu le jour^{20,21,22} ; cependant, il est absolument nécessaire qu'elles s'intensifient.

Les États devraient protéger le droit à la nutrition en adoptant des mesures qui permettent de réduire les conséquences négatives des systèmes alimentaires existants sur la santé publique. En outre, ils devraient prendre des mesures immédiates pour réaliser une transition progressive vers une alimentation plus durable. À cet égard, l'OMS recommande, entre autres, de recourir à l'imposition pour encourager des pratiques alimentaires saines, de revoir le système de subventions dans son ensemble, et de réglementer les pratiques de commercialisation²³.

Un militantisme de base beaucoup plus important sera également nécessaire pour garantir que les normes internationales ne soient pas influencées par les entreprises tentant d'asseoir les bénéfices du secteur privé et prétendant agir dans l'intérêt public. Le déploiement de cet effort constitue le principe directeur du Mouvement Populaire pour la Santé (www.phmovement.org/fr) et du Réseau international des groupes d'action pour l'alimentation infantile (IBFAN) (www.ibfan.org).

LES STRATÉGIES POUR REPREDRE LE CONTRÔLE

Des organisations de base et des mouvements populaires ont identifié plusieurs stratégies pour que les populations reprennent le contrôle de l'alimentation et de la nutrition. La liste suivante répertorie certaines des options proposées, sans ordre de priorité particulier. Cette liste n'est en aucun cas exhaustive. De nombreux autres points d'action ont été suggérés dans cet article bien qu'ils ne soient pas repris ici.

- Adopter une approche qui prenne en compte les DSN et le concept de souveraineté alimentaire²⁴, plutôt que celui de sécurité alimentaire ; les DSN et la souveraineté alimentaire sont étroitement liés.
- Établir des liens avec les groupes œuvrant contre l'hégémonie des transnationales, et se joindre à eux pour rejeter les appels à la responsabilité sociale de ces dernières lancés par leurs directeurs. À la place, sur la base des principes des droits humains, exiger – et contrôler – une responsabilisation sociale des entreprises vis-à-vis des violations dont elles se rendent coupables à l'égard des DSN.
- Dans le domaine de l'aide internationale, identifier des alternatives locales, pouvant être mises en œuvre par les communautés elles-mêmes, à la solution consistant à promouvoir les aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (voir note 8), non seulement en traitement de la malnutrition aiguë sévère, mais aussi pour sa prévention.

20 J. Richter, "Public-private Partnerships for Health: a Trend with No Alternatives?", *Development* 47, juin 2004, pp. 43–48.

21 J. Richter, "Public-private Partnerships and Health for All – How Can WHO Safeguard Public Interests?", *GOSPP Policy Brief* 5, septembre 2004. www.ibfan.org/aru/538-5.pdf.

22 P. Utting et A. Zammit, *Beyond Pragmatism: Appraising UN-Business Partnerships*, Genève : UNRISD, 2006.

23 En mai 2004, la 57^e Assemblée mondiale de la Santé (AMS) a approuvé la Stratégie mondiale de l'OMS pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé, dans sa résolution 57.17. www.apps.who.int/qb/ebwha/pdf_files/WHA57/A57_R17-en.pdf.

24 La souveraineté alimentaire est une expression introduite par la Via Campesina en 1996 pour désigner le cadre politique défendu par un certain nombre de représentants des communautés pratiquant l'agriculture, des pastoralistes, des populations de pêcheurs, des peuples autochtones, des femmes, des jeunes ruraux et des organisations de défense de l'environnement afin de pouvoir défendre leurs propres systèmes alimentaires, agricoles, d'élevage et de pêche, par opposition à une production alimentaire largement soumise aux forces des marchés internationaux. La souveraineté alimentaire envisage l'alimentation comme un droit humain et défend la protection des ressources naturelles, la réorganisation du commerce des denrées alimentaires, la fin de la mondialisation des produits alimentaires ainsi que la promotion de la paix sociale et du contrôle démocratique.

- Rejeter l'idée selon laquelle le secteur privé peut être partie prenante des discussions, dialogues et processus de prise de décisions ayant pour enjeu l'intérêt public. La principale partie intéressée est le public, au titre des droits dont il est titulaire ; le rôle du secteur privé est d'être garant de ces droits.
- Travailler de pair avec des juges et des avocats sur les aspects juridiques du droit à une alimentation adéquate et à la nutrition, ainsi que sur l'application de ce droit dans les tribunaux.
- Insister sur la participation des détenteurs de droits à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de tous les projets /programmes de développement.
- Dénoncer les PPP compte tenu de leurs conflits d'intérêts inhérents et de la priorité qui leur est accordée par rapport aux autres modèles.
- Créer un mécanisme de surveillance à long terme similaire à celui utilisé par IBFAN pour surveiller le secteur des boissons et des aliments malsains²⁵.
- Veiller à ce que l'initiative SUN règle définitivement la question des conflits d'intérêts, et que l'élaboration de politiques en matière de santé publique respecte les principes de gouvernance démocratique. La réforme de SUN devra également tenir compte des principes des droits humains tels que la responsabilisation, la participation et la non-discrimination.
- Continuer de faire pression pour que l'initiative SUN, dont la prochaine Feuille de route est en cours d'élaboration, inclue des actions sur les DSN ainsi qu'une approche plus nettement axée sur les droits ; exercer un rôle de surveillance de l'initiative SUN.
- Participer activement au débat et à l'élaboration de la stratégie mondiale post-OMD pour le développement ; critiquer le fait qu'il était facile de définir des objectifs, mais que les processus cruciaux pour atteindre ces objectifs ont été négligés.
- Faire pression pour que le poste de Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation devienne un poste permanent au sein du système des Nations Unies, et constitue, de façon spécifique et progressive, un point d'action central.
- Transposer dans les législations nationales le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel ainsi que les résolutions ultérieures de l'Assemblée mondiale de la Santé (AMS) sur la commercialisation des substituts du lait maternel et des aliments et boissons non alcoolisées destinés aux enfants, et veiller à l'application effective de ces lois.
- Imposer des taxes sur les boissons sucrées (sodas) et les aliments malsains pour financer l'accès aux fruits et légumes ainsi que des campagnes éducatives sur les pratiques alimentaires saines.
- Revoir les systèmes de subventions agricoles existants en tenant compte des impacts nutritionnels de l'affectation actuelle des ressources en matière de santé publique, et recourir à la passation de marchés publics pour les programmes de repas scolaires et des autres institutions publiques, afin d'encourager la consommation d'aliments nutritifs d'origine locale, en prêtant une attention particulière aux producteurs et consommateurs aux revenus faibles.
- Accroître le soutien aux marchés de producteurs et à l'agriculture urbaine et périurbaine, et veiller à disposer des infrastructures adaptées, permettant de mettre en relation les producteurs locaux et les consommateurs urbains.
- Réformer le Comité permanent de la nutrition afin de garantir que son programme d'action reste dans l'intérêt public, qu'il continue de s'attacher aux droits humains, et qu'il soit représentatif des agences des Nations Unies et de la société civile. Cette dernière doit pouvoir faire entendre sa voix à tous les niveaux du système onusien.

25 Il est naïf de penser que nous pouvons mettre fin, à court terme, au contrôle des entreprises sur les décisions prises dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition ; cependant, nous devons élaborer une stratégie à long terme, en définissant clairement ce que nous souhaitons réaliser au fur et à mesure, dans les prochaines années.

- Concernant l'approvisionnement en produits alimentaires et les interventions en matière de nutrition, veiller à impliquer les filières alimentaires locales, à garantir que les travailleurs reçoivent un salaire minimum vital et à ce que des prix rémunérateurs soient versés aux communautés pratiquant l'agriculture, afin de garantir le droit à la nutrition de toutes les personnes concernées et impliquées dans ces interventions.

Nous le répétons, l'Équipe SUN ainsi que les détenteurs de droits et les détenteurs d'obligations qui participent à cette initiative vont devoir mener une réflexion approfondie : faut-il simplement améliorer l'initiative SUN actuelle pour en faire une initiative multipartite dont le secteur privé serait un partenaire, sans qu'elle contienne aucune sauvegarde contre les conflits d'intérêts, et en prétendant que SUN est un mouvement ? Plutôt que de demander à revoir sa mise en œuvre, une telle position devrait être contestée en tant que modèle politique. Afin que soit modifiée la Feuille de route SUN, un appel au remaniement de l'initiative, passant par l'ancrage de toutes les interventions sur les principes de responsabilisation, de participation et de non-discrimination, et par la garantie qu'elles s'inscrivent dans le cadre de stratégies nationales de plus grande ampleur pour la réalisation du droit à la nutrition (afin de renforcer la capacité des pays à contribuer à des solutions durables et à long terme) pourrait s'avérer insuffisant. En outre, cette demande ne correspond pas à l'analyse politique que font FIAN, IBFAN et le Mouvement Populaire pour la Santé.

Enfin, il faut comprendre que les deux défis présentés dans cet article (le contrôle des entreprises sur l'alimentation et la nutrition et l'absence d'attention portée aux déterminants sociaux de la nutrition) ne pourront être relevés que si nous reconnaissons toutes et tous, où que nous nous trouvions sur la planète, que les choses ne pourront pas changer tant que nous continuerons de mener la vie que nous menons à l'heure actuelle. Chacun tirera de ce constat les conclusions qu'il se doit. Nous espérons pouvoir compter sur vous pour la suite.